



# PRÉFÈTE DE LA LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction Départementale des Territoires

Saint-Étienne, le 19 septembre 2025

Affaire suivie par : Franck PELLISSIER/Tristan ROSE  
Service Economie Agricole et Développement Rural

Tél. : 04 77 43 34 73/31 48

Courriel : franck.pellissier@loire.gouv.fr/tristan.rose@loire.gouv.fr

La préfète de la Loire

à

Mesdames et Messieurs  
les membres de la MISA

**OBJET :** Adaptation des programmes de contrôle dans le cadre de la crise sanitaire liée à la DNCB

**REF :**

**P. J. :** Arrêté préfectoral du 19 septembre 2025 instaurant un périmètre de protection

Suite à la détection d'un foyer de Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine (DNCB) dans un élevage dans le Rhône situé à moins de 10 km du département de la Loire, j'ai instauré ce jour des mesures sanitaires d'urgence visant à contenir l'épidémie de DNCB. Une zone réglementée de 50 km de rayon a ainsi été instaurée, englobant la quasi-totalité du département de la Loire.

Toutes les visites et interventions dans les élevages bovins y sont limitées au strict nécessaire, et soumises à un protocole sanitaire strict, afin d'éviter la diffusion du virus et de ses insectes vecteurs en dehors du périmètre.

Aussi, je vous invite à suspendre tous les contrôles dans les élevages, hors ceux strictement nécessaires à la détection et au traitement de l'épidémie, sur l'ensemble du département de la Loire et à solliciter l'adaptation de vos plans de contrôle auprès de vos autorités de tutelle, le cas échéant. Par ailleurs, compte-tenu des mesures de dépeuplement et de contrôle des mouvements des animaux en cours dans les zones de protection et de surveillance de 50 km autour du foyer, je vous invite également à reporter tous les contrôles en exploitation agricole qui pourraient y être programmés.

Les services de la DDT vous tiendront informés de toute évolution.

La préfète

Muriel NGUYEN